# **Environnement et Changement climatique Canada**

Enquête sur les espèces menacées d'extinction, la conservation de la nature et les solutions naturelles pour le Service canadien de la faune

Sommaire Mars 2021

#### Préparé pour :

Environnement et Changement climatique Canada Fournisseur : Le groupe-conseil Quorus Inc. Date d'octroi du contrat : 4 septembre 2020

Date de livraison : mars 2021

Valeur du contrat (TVH incluse) : 39 942,68 \$ Numéro du contrat : K2A52-210246/001/CY

Numéro de ROP: 030-20

Pour plus d'information, contacter :

ec.rop-por.ec@canada.ca

This report is also available in English.



### Enquête sur les espèces menacées d'extinction, la conservation de la nature et les solutions naturelles pour Service canadien de la faune

#### Sommaire

Préparé pour Environnement et Changement climatique Canada Fournisseur : Le groupe-conseil Quorus Inc. Mars 2021

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique contient les résultats d'une enquête nationale menée auprès de 2 006 Canadiens faisant partie d'un panel de ménages canadiens. L'enquête s'est déroulée du 3 au 10 décembre 2020.

This publication is also available in English, entitled: Species at Risk, Nature Conservation and Nature-Based Solutions Survey for the Canadian Wildlife Service

Le présent document peut être reproduit pour des fins non commerciales uniquement. Une permission écrite doit être obtenue au préalable auprès d'Environnement et Changement climatique Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez communiquer avec ECCC à <u>ec.rop-por.ec@canada.ca</u> ou par la poste à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement 200, boul. Sacré-Cœur Gatineau (Québec) K1A 0H3

#### Numéro de catalogue :

CW66-752/2-2021F-PDF

#### Numéro international normalisé du livre (ISBN) :

978-0-660-38478-8

#### Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 030-20)

Numéro de catalogue : CW66-752/2-2021E-PDF (rapport final en anglais) ISBN 978-0-660-38477-1

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, 2021



#### Attestation de neutralité politique

J'atteste, par les présentes, à titre de président du groupe-conseil Quorus, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la <u>Politique sur les communications et l'image de marque</u> et la <u>Directive sur la gestion des communications – Annexe C</u>.

Plus précisément, les produits livrables ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé:

Rick Nadeau, président

Le groupe-conseil Quorus Inc.

#### **Sommaire**

#### Contexte et objectifs de la recherche

Une des grandes priorités du gouvernement du Canada est la conservation de la nature, qui comprend les aires protégées, les espèces menacées d'extinction et les solutions naturelles au changement climatique. Avec l'investissement historique de 1,3 milliard de dollars dans le patrimoine naturel annoncé dans le budget de 2018, il devient de plus en plus important de bien communiquer l'information sur ces sujets et de comprendre les attitudes et les opinions de la population, d'une part pour établir des points de repère et d'autre part, pour recueillir des informations pour la prise de décisions concernant les stratégies et les communications.

Cette étude avait pour but d'évaluer les opinions des Canadiens à l'égard de ces priorités et de déterminer si ceux-ci font le lien entre les solutions naturelles et l'atténuation du changement climatique, en vue d'élaborer une approche pour mieux informer la population. Les résultats de l'étude serviront à développer de meilleures stratégies de sensibilisation et de communication sur les espèces menacées d'extinction. Ils permettront également de mieux comprendre l'importance et la priorité qu'accordent les Canadiens à la conservation de la nature.

L'étude avait pour but de déterminer la proportion de Canadiens qui s'opposent à un plan visant à établir les aires protégées et à rétablir les espèces menacées d'extinction, comparativement à ceux qui sont en faveur, et à en connaître les raisons.

#### Méthodologie

Les résultats contenus dans ce rapport sont basés sur un échantillon non probabiliste, puisque les répondants se sont portés volontaires pour participer à des sondages en ligne par l'entremise d'un panel. Les données ont été pondérées pour mieux représenter la répartition démographique de l'ensemble de la population canadienne. Puisque l'échantillon est basé sur les répondants qui se sont proposés pour faire partie du panel en ligne, aucune estimation d'erreurs d'échantillonnage n'est possible. Tous les travaux de recherche ont été menés selon les Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada.

La collecte de données s'est déroulée du 3 au 10 décembre 2020. Au total, 2 006 sondages ont été réalisés à l'aide d'une approche d'échantillonnage aléatoire stratifié à l'intérieur d'un panel en ligne composé de ménages canadiens. Pour cette étude, des quotas par province ont été établis afin de générer suffisamment de données régionales pour une analyse robuste. Les données ont été contrôlées afin d'obtenir une proportion égale d'hommes et de femmes dans

chaque province. Aucun groupe d'âge n'était sous-représenté. La marge d'erreur équivalente pour une étude de probabilité est de +/-2,2 %.

#### Sommaire des résultats

#### A. Solutions naturelles et atténuation du changement climatique

#### Importance de la nature, des concepts et des expressions utilisées

Environ 3 répondants sur 5 (57 %) ont affirmé que la nature est *très importante* pour leur bien-être alors que 39 % l'ont qualifiée d'assez importante.

Nous avons présenté aux répondants une liste de concepts naturels et leur avons demandé de décrire leur niveau de familiarité avec chacun d'eux. Les plus connus étaient le changement climatique (89 % le connaissaient *très bien* ou *assez bien*), la conservation de la nature (83 %), les émissions de gaz à effet de serre (81 %) et les espèces menacées d'extinction (78 %). Les répondants étaient moins familiarisés avec les concepts de rétablissement de la nature (64 %), de biodiversité (63 %), d'adaptation au changement climatique (60 %) et d'atténuation du changement climatique (58 %). Le niveau de familiarité était à son plus bas pour les concepts d'accords environnementaux internationaux (50 %) et de solutions naturelles (43 %).

#### Initiatives environnementales du gouvernement du Canada

Parmi la liste des initiatives environnementales du gouvernement du Canada que nous leur avons présentée, les répondants connaissaient surtout celle qui vise à interdire certains types de plastique à usage unique d'ici 2021 (76 % la connaissaient *très bien* ou *assez bien*), suivi de très près par les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (67 %) et d'assurer la tarification de la pollution/la taxe sur le carbone ou la mise en place d'un système de plafonnement et d'échange partout au Canada (61 %). Le niveau de connaissance est inférieur à 60 % pour les initiatives comme atteindre l'objectif Zéro émission nette d'ici 2050 (57 %), rétablir les écosystèmes importants (48 %), assurer la tarification de la pollution (48 %) et introduire la norme sur les combustibles propres (44 %). Parmi toutes les initiatives présentées, celle la moins connue était l'initiative visant à protéger 25 % des terres du Canada et 25 % de ses océans d'ici 2025 (37 %).

#### Connaissances des solutions naturelles

Les répondants ont reçu la définition des « solutions naturelles » et plusieurs énoncés. Ils devaient indiquer dans quelle mesure ces énoncés étaient réalistes, compte tenu de la définition. La solution qui leur a semblé la plus réaliste était celle des arbres qui captent le carbone et réduisent ainsi sa quantité dans l'air (79 %), suivi des agriculteurs qui utilisent des cultures de

couverture pour prévenir l'érosion pour produire du carbone dans la terre (65 %), et de la quantité suffisante de carbone qui peut être captée et emmagasinée par les arbres et les végétaux pour réduire les gaz à effet de serre (55 %).

Compte tenu de ce qu'ils avaient déjà vu ou entendu, 81 % des répondants étaient d'accord (tout à fait et plutôt d'accord) pour dire que les solutions naturelles sont axées sur la protection, le rétablissement et la gestion durable de l'environnement pour résoudre les problèmes sociétaux, et 75 %, que ces solutions contribuent à réduire les impacts des événements météorologiques extrêmes, comme les inondations.

#### Conservation de la nature : concepts et définitions

Les répondants devaient décrire dans leurs propres mots le concept de conservation de la nature. Parmi les réponses obtenues, notons la préservation de l'environnement (14 %) et la préservation de la nature ou des écosystèmes en particulier (12 %). Les autres réponses incluent la protection d'un espace vert (8 %), la gestion des forêts (8 %), l'importance de réduire notre empreinte carbone (7 %), la réduction des émissions de carbone (7 %) et la protection des espèces en voie d'extinction (7 %). De nombreux répondants (37 %) ignoraient quels mots utiliser pour décrire le concept de conservation de la nature.

Lorsque nous leur avons présenté quelques définitions, 88 % des répondants étaient d'accord pour dire que la conservation de la nature faisait référence aux activités qui aident la nature à se rétablir à la suite d'un dommage causé par l'activité humaine ou des perturbations naturelles, alors que pour 85 %, la conservation signifie de permettre l'activité humaine à faible impact et la gérer pour éviter de dégrader ou de détruire la nature. Pour 74 % des répondants, elle signifie protéger la nature comme elle est et ne pas permettre qu'on la modifie.

#### Avantages du rétablissement des zones humides

Nous avons demandé aux répondants d'indiquer leur niveau de familiarité avec certains avantages pour la nature lorsque les zones humides sont rétablies et leurs fonctions naturelles, revitalisées. Les trois quarts des répondants (74 %) connaissaient *très bien* ou *assez bien* l'avantage à ce qu'une fois rétablies, les zones humides peuvent fournir de la nourriture et un habitat pour les oiseaux, les pollinisateurs et les autres animaux. Cette réponse a été suivie de l'avantage à ce qu'une fois rétablies, les zones humides peuvent réduire le risque et l'étendue des inondations en absorbant l'excès d'eau (63 %) et être utilisées pour des activités récréatives et éducatives (61 %). Le niveau de familiarité était à son plus bas (55 %) pour l'avantage à ce qu'une

fois rétablies, les zones humides peuvent capter et emmagasiner le carbone qui circule dans l'atmosphère.

#### Solutions économiques pour lutter contre le changement climatique

Compte tenu de ce qu'ils avaient déjà vu ou entendu, plus de 4 répondants sur 5 (83 %) ont affirmé que l'action de planter et d'entretenir un nombre considérable d'arbres dans les villes pour purifier l'air était une solution économique (*très économique* ou *assez économique*), alors que 72 % ont répondu que le fait d'investir dans la protection d'écosystèmes riches en carbone et de rétablir et améliorer les zones humides représentaient des solutions *économiques*.

#### B. Conservation de la nature

Après avoir lu le texte ci-dessous, la majorité des répondants (87 %) étaient *entièrement* favorables ou favorables à l'engagement du gouvernement fédéral de protéger et conserver 25 % des terres et des eaux douces d'ici 2025 :

Depuis 2017, le Canada a reconnu d'autres aires protégées et conservées de terres et d'eaux douces dont la superficie équivaut à trois fois celle de la Nouvelle-Écosse, et protège maintenant 12,1 % de ses terres et ses eaux intérieures. En septembre 2020, à l'occasion du discours du Trône, le gouvernement fédéral a réitéré sa volonté de protéger et de conserver 25 % de ce territoire d'ici 2025. Cet engagement inclut la création de nouveaux parcs, de zones de conservation de la faune sauvage et d'autres aires protégées.

#### Financement et gestion pour la protection et la conservation de la nature

Les répondants ont été informés que les provinces et les territoires contrôlent plus de 80 % des terres et des eaux intérieures du Canada. Ils devaient nous dire quelle mesure ils étaient d'accord ou en désaccord avec l'opinion selon laquelle le gouvernement fédéral devrait offrir du financement aux provinces et aux territoires pour la création de nouveaux parcs et d'aires protégées afin d'atteindre l'objectif des 25 %. Plus de 4 répondants sur 5 (85 %) étaient tout à fait ou plutôt d'accord à ce que le gouvernement fédéral offre du financement aux provinces et aux territoires.

Nous avons ensuite demandé aux répondants de nous dire dans quelle mesure ils étaient d'accord ou en désaccord avec trois approches pour s'assurer que le Canada ait les fonds nécessaires pour gérer et développer les aires protégées et conservées. Plus de 3 répondants sur 4 (76 %) étaient tout à fait ou plutôt d'accord avec l'approche qui consiste à accorder de meilleurs avantages fiscaux aux Canadiens qui font don de leurs terres à des fins de conservation de la nature, suivie de l'approche selon laquelle le gouvernement fédéral devrait permettre qu'on investisse l'argent des contribuables dans de nouveaux mécanismes de financement de projets à vocation environnementale (69 %) et de la possibilité d'exiger des touristes étrangers qu'ils payent une taxe de 25 \$ ou moins à chaque visite pour réunir les fonds nécessaires afin d'élargir les initiatives de conservation et de protection de la nature (65 %).

Pour ce qui est du rôle du gouvernement fédéral dans la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité, plus de 4 répondants sur 5 (84 %) étaient tout à fait d'accord ou plutôt d'accord pour dire que celui-ci devrait apporter son aide et financer les administrations municipales pour soutenir les initiatives de conservation de la biodiversité à l'échelle locale. Un pourcentage similaire (81 %) était d'avis que le gouvernement fédéral devrait exiger qu'on améliore les pratiques de gestion des terres. Les répondants ont été moins nombreux (76 %) à exprimer leur accord pour que le gouvernement fédéral permette aux peuples autochtones de participer davantage aux efforts de protection de la nature.

#### Compensation pour les dommages à l'environnement

Nous avons expliqué aux répondants que certains gouvernements exigent des entreprises qui réalisent des projets, d'exploitation minière et de pipeline par exemple, de verser une compensation pour les dommages à l'environnement dont elles sont responsables. Nous leur avons également précisé que cette compensation pouvait prendre la forme d'un projet de conservation, d'un montant versé à une entreprise ou un organisme sans but lucratif à vocation environnementale pour mener un projet de conservation bien précis, ou de contribuer à un fonds de soutien aux projets de conservation. Les répondants devaient indiquer dans quelle mesure ils étaient d'accord ou en désaccord avec l'idée selon laquelle le gouvernement fédéral devrait mettre sur pied une initiative semblable pour exiger des entreprises qu'elles compensent les dommages à l'environnement attribuables à leurs projets, comme une condition d'approbation du projet; 84 % ont répondu qu'ils étaient tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'idée. Ceux-ci devaient ensuite sélectionner une approche de compensation à partir d'une liste. La proposition selon laquelle on devrait exiger des entreprises qu'elles versent un montant dans un fonds qui soutient des projets de conservation s'est classée au premier rang (36 %), suivi

d'exiger des entreprises qu'elles payent des organismes sans but lucratif à vocation environnementale pour qu'elles mènent des projets de conservation (35 %). Quelque 16 % des répondants étaient en faveur qu'on exige des entreprises qu'elles payent d'autres entreprises pour mener des projets de conservation et 14 % étaient d'accord à ce qu'on exige des entreprises qu'elles mènent leurs propres projets de conservation.

#### Perceptions des priorités du gouvernement du Canada pour protéger la nature

Les répondants devaient indiquer à quel point chacun des enjeux environnementaux présentés devrait être une priorité pour le gouvernement du Canada, sur une échelle de 1 à 10, 10 étant la note la plus élevée. Au premier rang (avec des notes de 7 à 10), on retrouve la protection des habitats naturels de la faune (91 %) et la réduction de la pollution de l'eau (90 %), suivis de près par la protection des parcs nationaux et des réserves nationales de faune du Canada (89 %), la réduction de la pollution de l'air (86 %), la protection des espèces menacées d'extinction (86 %) et la réduction des déchets et du gaspillage (86 %). De nombreux répondants étaient d'avis que la protection des espèces végétales en péril (82 %), la lutte au changement climatique (82 %) et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (81 %) étaient de grandes priorités. Un nombre moins élevé de répondants ont choisi la création d'emplois propres (79 %), l'aménagement d'un plus grand nombre de parcs et d'espaces verts en zone urbaine (78 %), la création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles réserves nationales de faune (75 %) et la création d'emplois verts (74 %).

#### C. Espèces menacées d'extinction

#### Importance des espèces menacées d'extinction

Les répondants ont été informés qu'il existe 622 espèces terrestres et aquatiques menacées d'extinction au Canada. Ils devaient ensuite indiquer l'importance qu'ils accordaient à la protection de ces espèces. La majorité (88 %) a répondu qu'il était *très important* ou *plutôt important* pour eux que les espèces menacées d'extinction soient protégées au Canada.

#### Soutien aux efforts du gouvernement fédéral axés sur certaines espèces

Plus de 4 répondants sur 5 (83 %) étaient tout à fait d'accord ou plutôt d'accord pour que le gouvernement fédéral concentre ses efforts de conservation et de financement sur un nombre gérable d'espèces importantes sur le plan écologique et un large éventail d'espèces prioritaires,

comme le caribou, le tétras des armoises et le bison des bois. De plus, nous avons demandé aux répondants s'ils préféraient que le gouvernement du Canada répartisse ses ressources parmi toutes les espèces menacées d'extinction ou s'il devrait se limiter à des espèces et des écosystèmes bien précis. Nous leur avons également proposé une combinaison des deux approches, ou aucune d'entre elles. Plus de la moitié des répondants (57 %) étaient d'avis que le gouvernement fédéral devrait adopter une approche équilibrée. Environ le quart des répondants (24 %) préféreraient que le gouvernement fédéral répartisse ses ressources parmi toutes les espèces menacées d'extinction, alors que 13 % préféreraient qu'il se concentre sur certaines espèces et certains écosystèmes.

De plus, 35 % des répondants ont choisi sélectionner les espèces les plus à risque d'extinction comme le premier critère à utiliser pour prioriser les ressources au Canada afin de protéger certaines espèces plutôt que d'autres. Les autres critères ont reçu des notes similaires, indiquant qu'ils étaient tous également importants. Ces critères incluaient sélectionner les espèces qu'on retrouve uniquement au Canada (16 %), les espèces qu'on retrouve partout au Canada (au lieu de celles qui vivent dans une région, une province ou un territoire donné – 14 %), les espèces iconiques ou emblématiques du Canada (comme l'ours polaire et le caribou – 13 %), les espèces qui ont les meilleures chances de survie (12 %), et les espèces qui contribuent à la biodiversité mondiale (11 %).

Nous avons également demandé aux répondants d'indiquer leur degré d'accord avec une approche qui implique l'abandon des efforts de rétablissement pour certaines espèces en faveur d'autres espèces qui ont de meilleures chances de survie. Plus de la moitié d'entre eux (59 %) étaient tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'approche proposée.

#### Responsabilité première pour la protection des espèces

À partir d'une liste que nous leur avons fournie, les répondants devaient identifier les parties qui avaient selon eux la responsabilité première de rétablir et protéger les espèces menacées d'extinction au Canada. Près des deux tiers des répondants (62 %) ont sélectionné le gouvernement fédéral comme premier responsable pour le rétablissement et la protection des espèces menacées d'extinction au Canada. Au deuxième rang, on retrouve les gouvernements provinciaux et territoriaux (18 %).

Responsabilité première pour les espèces qu'on retrouve dans une province ou un territoire

Nous avons également demandé aux répondants de choisir, à partir d'une liste préétablie, les parties qui avaient selon eux la responsabilité première de rétablir et protéger une espèce qu'on retrouve dans une province ou un territoire donné. Plus du tiers (38 %) ont désigné le gouvernement provincial ou territorial comme premier responsable du rétablissement et de la protection des espèces qu'on retrouve dans une province ou un territoire donné alors que 39 % en ont fait leur deuxième choix. De plus, 41 % des répondants ont désigné le gouvernement fédéral comme principal responsable alors que 21 % en ont fait leur deuxième choix. En moyenne, les administrations municipales se sont classées au troisième rang et les communautés autochtones, en quatrième place. Au dernier rang, on retrouve les propriétaires fonciers et les entreprises privées.

## Protection des espèces sur des terres destinées à des projets de développement commercial ou des terres privées

Plus des trois quarts des répondants (78 %) étaient tout à fait d'accord ou plutôt d'accord pour dire que si une espèce **animale** menacée d'extinction était trouvée sur une terre destinée à un projet de développement commercial qui créerait de nouveaux emplois, la protection de cette espèce devrait avoir préséance sur le développement. Un pourcentage similaire (72 %) avait la même opinion pour une espèce **végétale** menacée d'extinction.

Plus de la moitié (53 %) des répondants en faveur de la protection de l'espèce animale ou végétale trouvée sur une terre destinée au développement commercial étaient d'avis que c'est le gouvernement provincial qui devrait protéger cette espèce. Un pourcentage légèrement inférieur (48 %) a désigné le gouvernement fédéral et 46 % ont choisi l'administration municipale. Dans une plus faible proportion (37 %), les répondants ont désigné le propriétaire foncier.

En ce qui concerne la responsabilité d'assurer la protection des populations végétales en péril et leur habitat qu'on retrouve sur des terres privées, les résultats indiquent que c'est le gouvernement fédéral (34 %) qui a la responsabilité première, suivi des propriétaires fonciers (30 %) et du gouvernement provincial (20 %). En ce qui concerne la deuxième partie responsable de protéger les espèces végétales menacées, le gouvernement provincial mène avec 42 % des préférences.

#### Responsabilité pour la protection des espèces

Nous avons demandé aux répondants d'indiquer s'ils étaient d'accord avec certains énoncés au sujet de la responsabilité accrue et les mesures réglementaires des parties en cause pour

protéger les espèces menacées d'extinction au Canada. Plus de 4 répondants sur 5 (84 %) étaient tout à fait d'accord ou plutôt d'accord pour dire que les entreprises privées de ressources naturelles et de développement urbain devraient en faire davantage pour protéger les espèces menacées d'extinction. Dans le même ordre d'idées, 84 % ont convenu que le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures réglementaires et d'application plus rigoureuses, étant donné qu'il compte énormément sur l'intendance volontaire pour protéger les espèces menacées d'extinction.

Fournisseur : Le groupe-conseil Quorus Inc. Numéro de contrat : K2A52-210246/001/CY Date d'octroi du contrat : 4 septembre 2020 Valeur du contrat (TVH incluse) : 39 942,68 \$

Pour plus d'information, contacter Environnement et Changement climatique Canada à

ec.rop-por.ec@canada.ca